

Québec, le 17 juillet 2020

G.D.G. Environnement Itée
430, rue Saint-Laurent
Trois-Rivières (Québec) G8T 6H3

Madame, Monsieur,

La présente vise à donner suite à votre lettre du 29 mai 2020, à l'attention de M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au sujet de l'usage du larvicide biologique à base de *Bacillus thuringiensis israelensis (Bti)* employé pour le contrôle des insectes piqueurs par votre entreprise.

Tout d'abord, en réponse à vos préoccupations, sachez que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) finalise une revue complète de la littérature sur le *Bti* et ses effets sur la faune et les écosystèmes. Il est également prévu que cette revue de la littérature soit publiée dès qu'elle sera complétée. D'ici là, étant donné que les analyses de la littérature disponible ne permettent pas de conclure à un consensus scientifique sur l'innocuité des épandages de *Bti* et des adjuvants utilisés pour l'ensemble des espèces non ciblées, le MFFP a l'obligation légale d'agir avec prudence et d'appliquer le principe de précaution tel qu'exigé par Loi sur le développement durable.

En parallèle, le MFFP a mis à jour l'« Orientation relative au contrôle des insectes piqueurs à l'aide de *Bacillus thuringiensis* variété *israelensis (Bti)* et *Bacillus sphaericus (Bsph)* » (l'Orientation administrative) en se fondant sur la version préliminaire de la revue de la littérature ci-dessus mentionnée. Étant donné que ce document de travail sert à harmoniser les pratiques liées aux analyses et aux avis fauniques, il est constamment ajusté en fonction des nouvelles données scientifiques disponibles. L'Orientation administrative révisée, qui sera rendue disponible sous peu, vise à soutenir le personnel du MFFP quant aux meilleures mesures d'atténuation à mettre en place et apporte des éléments de précision qui devraient faciliter les analyses et ainsi réduire les délais de traitement.

Enfin, le MFFP est sensible à la situation que vous décrivez en lien avec la publication de l'Orientation administrative lors de l'épisode de *La semaine verte* portant sur le *Bti* le 18 avril 2020. L'Orientation administrative est maintenant rendue publique sur le site Internet du Ministère dans la section « Décisions et documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès ».

... 2

Le MFFP demeure disposé à maintenir une collaboration avec votre entreprise afin de favoriser le bon déroulement des interventions, tout en assurant la conservation de la faune. À cette fin, vous êtes invités à communiquer avec M^{me} Isabelle Bergeron, directrice de la conservation des habitats, des affaires législatives et des territoires fauniques, à isabelle.bergeron@mffp.gouv.qc.ca pour planifier une rencontre qui permettra d'aborder plus en détail les éléments que vous soulevez dans la lettre transmise au ministre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs,

Signature par Philippe Laliberté, sma Faune et Parcs par intérim POUR

Madeleine Fortin